

Actualités suisses

Secret professionnel des négociants dans la LTVA

Par Alexandre Richa le 26 novembre 2003

Le Conseil fédéral demande au Parlement d'accepter la motion du 29 septembre 2003 du Conseiller aux Etats Hans-Rudolf Merz visant à soumettre les négociants en valeurs mobilières au secret professionnel dans la loi sur la TVA, au même titre que les banques et les caisses d'épargne.

Voir en ligne : [Département fédéral des finances](#)

Reproduction autorisée avec la référence suivante: Alexandre Richa, Secret professionnel des négociants dans la LTVA, publié le 26 novembre 2003 par le Centre de droit bancaire et financier, <https://cdbf.ch/fr/68/>